



LISTRAC-MÉDOC

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 2022-468

Le Maire de la Commune de **LISTRAC-MEDOC**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème} Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDERANT que la société NGE INFRANET et l'ensemble de ses sous-traitants, réalisent les relevés d'infrastructures réseaux + Aiguillage + Travaux de tirage de câble optique souterrain et aérien + raccordement de boîtier optique + mesures + Plantation de poteaux + réparation de conduites sur la commune de LISTRAC MEDOC et qu'ils interviennent sur le domaine public ;

➤ NGE INFRANET et l'ensemble de ses sous-traitants – 4 Voie Romaine – Bâtiment G – 1^{er} étage – 33610 CANÉJAN

CONSIDERANT qu'il convient, pendant la durée de ces interventions de régler la circulation publique.

ARRETE PERMANENT POUR L'ANNEE 2023

ARTICLE 1 : La société NGE INFRANET (et l'ensemble de ses sous-traitants) est autorisée à mettre en œuvre sous son entière responsabilité, toutes mesures de circulation appropriées dans le cadre d'intervention ponctuelle ou d'urgence qu'elle sera amenée à entreprendre sur le domaine public en vue d'assurer la sécurité des usagers.

ARTICLE 2 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : **L'entreprise en charge de l'exécution des travaux est tenue de remettre la voirie dans le même état qu'elle était avant le commencement de ces travaux.**

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Le camion destiné à l'enlèvement des ordures ménagères devra pouvoir circuler sur cette voie le jour de collecte à savoir **le vendredi matin**.

ARTICLE 7: Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de médoc,
- Service de la Police municipale,
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Communauté de Communes « La Médullienne »,
- Service Départemental Incendie et Secours Gironde.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Listrac-Médoc,
Le 13 décembre 2022

Le Maire,
Aurélie TEIXEIRA,
Par délégation du Maire,
Le DGS, Stéphane VIATEUR.





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **ORANGER** Prénom : **Aymeric**
Dénomination : **NGE INFRANET Et l'ensemble de ses sous-traitants** Représenté par : **Yves GOURAUD**
Adresse Numéro : **4** Extension : **VOIE** Nom de la voie : **ROMAINE**
Bâtiment **G -1er étage**
Code postal **3 3 6 1 0** Localité : **CANÉJAN** Pays : **FRANCE**
Téléphone **0 6 4 3 2 3 8 1 2 8** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : **+ 3 3**
Courriel : a.oranger @ ngeinfranet.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **Et l'ensemble de ses sous-traitants** Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : **+ 3 3**
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **ensemble des rues de la ville**
Code postal **3 3 4 8 0** Localité : **Listrac-Médoc**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Relevés d'infrastructures réseaux + Aiguillage + Travaux de tirage de câble optique souterrain et aérien + Raccordement de boîtier optique + Mesures + Plantation de poteaux + Réparation de conduites**
jusqu'au **31 décembre 2023**
Date prévue de début des travaux : **0 1 0 1 2 0 2 3** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 6 5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **3 m**
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

NON

Autres prescriptions :

Balises et signalisation seront appliqués suivant le guide de la signalisation temporaire de l'OPPBTB

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal 33480 Localité : Pays :

Téléphone [][][][][][][][][][] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][]

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 13 12 2022

Nom : ORANGER Prénom : Aymeric Qualité : Conducteur de Travaux

